Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 085-218501914-20260120-26_VILLE_2372-AR

Direction Proximité et Prévention
Service Réglementation
Affaire suivie par Christelle CHAUVET
Tél : 02 51 47 48 30

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Arrêté N° 26_VILLE_2372

PORTANT AUTORISATION POUR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE,

VU le code de la santé Publique, notamment son article L. 3335-4, alinéa 2 ;
Considérant la demande de Monsieur Benoit BARDIN représentant de l'association YONNAISE ESCALADE TRANQUILLE INTREPIDE, sis, ,71, boulevard Aristide Briand, 85000 – La Roche-sur-Yon, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << EPREUVE DE BLOC DE LA COUPE >> qui se déroulera au gymnase Rivoli à La Roche-sur-Yon.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Benoit BARDIN représentant de l'association YONNAISE ESCALADE TRANQUILLE INTREPIDE, est autorisé exceptionnellement, et à titre dérogatoire, à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie, à l'occasion de la manifestation << EPREUVE DE BLOC DE LA COUPE >> qui se déroulera au gymnase Rivoli à La Roche-sur-Yon, le :

- Samedi 21 février 2026, de 13h15 à 17h.

Article 2 : La Directrice Générale des services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Le Maire,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*
- *informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif précipité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr*

Fait à La Roche-sur-Yon, le 15/01/2026

Pour le Maire,
Danielle MARTIN
Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique,
la réglementation, la prévention des inégalités,
l'administration générale et l'état civil,

Signé numériquement le 20/01/2026
par MARTIN Danielle
Adjointe Sécurité, tranquillité publique, réglementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil